

## Conseil métropolitain du 14 décembre 2020 « Face à la crise, répondre à l'urgence et préparer l'avenir »

Face à la crise, la Métropole Rouen Normandie fait front et mobilise ses moyens publics pour engager la transition social-écologique. Dans la lignée des orientations budgétaires adoptées lors du Conseil du 9 novembre, les investissements métropolitains vont augmenter en 2021 : ils seront de près de 275 M€, soit une hausse de 13% par rapport à 2020. Ces investissements seront massivement orientés vers la transition sociale-écologique et la solidarité, envers les communes et leurs habitants. En parallèle, la Métropole a adopté les premiers versements d'aides aux associations intercommunales de solidarité pour affronter l'urgence de la crise. Elle a également acté la création d'une Zone à Faibles Émissions à Rouen et d'un Service public de la Performance Énergétique métropolitain et s'est engagée, par la signature de 2 chartes, à lutter plus efficacement contre les déchets plastiques sur notre territoire.

**Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie :**

*« L'année 2020 a été terriblement difficile ; l'année 2021 reste très incertaine. Avec près de 275 M€ d'investissements votés pour 2021 (+13% par rapport à 2020), la Métropole se mobilise pour répondre à l'urgence et préparer l'avenir, en devenant une agglomération pionnière pour la transition social-écologique. Ces investissements iront massivement pour la résilience du territoire. Notre cap est clair : devenir une référence en matière de mobilités, de dépollution des sols, de performance énergétique, de reconstruction de la ville sur la ville, de valorisation des ressources. Mais aussi de lutte contre les inégalités et contre les discriminations, de solidarité et de cohésion intercommunale. »*

## BUDGET 2021

### Les 4 axes financiers prioritaires du budget

- ⇒ **Face à la crise, la Métropole Rouen Normandie mobilise ses moyens publics avec 272,5 M€ d'investissements en 2021. Soit une augmentation de 13% par rapport à 2020.**

Tous budgets confondus, le budget de la Métropole pour 2021 devrait s'établir à 851,5 M€ contre 810,4 M€ en 2020. Les investissements proposés devraient être proches de 272,5 M€, contre 241,2 M€ en 2020. Les dépenses de fonctionnement seront de 535,4 M€ en 2021, contre 526,9 M€ en 2020. Dans l'incertitude et le brouillard générés par la crise, la Métropole Rouen Normandie fait le choix de mobiliser massivement ses moyens publics. Si elle peut s'engager sur cette voie sans augmenter la fiscalité, c'est parce que la Métropole dispose de finances saines.

Ce budget ambitieux fait de la Métropole Rouen Normandie le deuxième investisseur public de Normandie, après la Région.

- ⇒ **Une hausse des investissements massivement orientés vers la transition sociale-écologique**

La Métropole s'est engagée pleinement en matière de lutte contre le changement climatique. Cela se traduira dans l'ensemble de ses politiques. La mobilité restera un poste important car elle est un levier pour la transition écologique et énergétique. Elle doit répondre aux nécessités de déplacement des citoyens en mettant en place des solutions innovantes et performantes (décarbonation des flottes de véhicules, filière hydrogène, pistes cyclables et services vélos, Tram-train et ferroviaire métropolitain, navette fluviale...).

Dans le cadre de son programme de renouvellement du parc de véhicules de transport en commun pour 2021, **la Métropole, dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'air, a ainsi décidé d'acquérir 17 bus électriques** pour un budget de 12M€. Ces dépenses seront affectées aux budgets 2021 et 2022.

Cette décision dépasse le strict respect des obligations réglementaires qui imposent qu'au moins 50% des véhicules ainsi renouvelés soient des véhicules à faibles émissions puisque c'est 100% des véhicules à remplacer qui le sont en électrique pour l'année 2021. Ces bus seront commandés cette année et pourront être mis en exploitation pour la rentrée scolaire 2021. La Métropole va également tester la solution hydrogène sur les lignes de bus qui sont trop longues pour être exploitées avec des bus électriques, en particulier la ligne n°6 avec **l'acquisition de 11 bus fonctionnant à l'hydrogène** pour un budget 9,5M€. Le déploiement de ces bus, ainsi que l'inscription au budget sont prévus pour 2022. En parallèle, la Métropole prépare actuellement une candidature à l'appel à projets *Ecosystèmes Territoriaux Hydrogène* de l'ADEME afin de développer, sur le territoire, sa première unité de production d'hydrogène vert.

2021 se traduira aussi budgétairement par l'extension et la conversion en énergies renouvelables de réseaux de chaleur existants. Les études pour la **création d'un premier réseau chaleur fatale** se poursuivront. Afin de développer son efficacité et sa sobriété énergétique, la Métropole intensifiera sa politique de modulation de l'éclairage public (relamping en leds, extinction en nuit profonde...). Concernant son propre patrimoine, la Métropole s'engagera dès 2021 dans un programme ambitieux de rénovation thermique de ses bâtiments (le Norwich, la piscine des Feugrais, le site Couperin...).

Plus largement, pour encourager et accompagner la rénovation des logements et des bâtiments tertiaires, la **Métropole mettra en place en 2021 un Service Public de la Performance Energétique**. Sur le plan foncier, les reconquêtes des friches s'inscriront dans une politique de transformation du territoire, d'une part pour stopper l'étalement urbain, d'autre part dans une perspective de transition et d'attractivité économique. C'est pourquoi la Métropole développera un **programme massivement renforcé de requalification, aménagement et reconversion des friches** pour répondre à un enjeu majeur de conciliation entre un développement économique et industriel durable et la protection de la biodiversité, des aménagements qualitatifs, le tout avec un objectif de zéro artificialisation nette, de dépollution et de sécurisation des lieux.

Par ailleurs, l'incendie du 26 septembre 2019 a marqué tous les esprits. Il faut désormais développer à l'échelle du territoire métropolitain une véritable culture du risque, fondée sur la transparence. Sur le sujet, la stratégie de la Métropole Rouen Normandie se décline autour de trois grands axes :

**-Développer la culture du risque** en diffusant des informations claires, précises et pratiques aux habitants. Cette démarche sera associée à une mise à jour des plans communaux de sauvegarde des communes (PCS) et des DICRIM, en priorité celles qui accueillent des sites SEVESO seuil haut. La Métropole s'impliquera avec les communes pour les aider dans ce travail et permettre une cohérence globale entre les communes. Cette approche concernera l'ensemble des risques, notamment industriels, naturels et sanitaires.

**-Contribuer à la création d'une plateforme industrielle territoriale**. Son objectif : engager un réel dialogue avec les industriels et progresser sur les enjeux de sécurité industrielle.

Cette plateforme permettra également de fédérer les industriels autour de projets de transition, de d'économie circulaire et de décarbonation de l'industrie.

**-Repenser le devenir du quartier Flaubert**, en lien avec les habitants et tous les acteurs concernés. Il n'est pas envisageable d'urbaniser à proximité immédiate des usines. Un projet de forêt urbaine est soumis à discussion. Un dispositif de concertation citoyenne est lancé pour susciter à propos du quartier Flaubert des propositions alternatives.

Concernant le patrimoine naturel et agricole, la Métropole a développé depuis de nombreuses années une politique structurée de préservation et de valorisation de ce patrimoine sensible. La Métropole poursuivra sur 2021 ses actions de restauration des espaces naturels et forestiers, d'entretien des routes forestières et de valorisation des sites remarquables. La politique foncière agricole poursuivra ses efforts pour favoriser la préservation de la ressource en eau, l'implantation et la transmission des exploitations, ainsi que le développement des circuits courts alimentaires.

Enfin, ce budget 2021 a été bâti comme un instrument volontariste de solidarité. De nouvelles inscriptions ou le renforcement significatif de lignes de crédit existant traduisent cette préoccupation majeure. Elle s'exprime en direction des populations fortement fragilisées, au travers de nos politiques de l'habitat ainsi que des enjeux sanitaires - immédiatement pour aider nos concitoyens à surmonter la crise actuelle, mais aussi en prenant à bras le corps ces questions à long terme en engageant dès maintenant les actions permettant à notre territoire de disposer d'un réseau de santé à la hauteur de ses besoins. Ce budget 2021 exprime également la nécessité d'aider les entreprises durement touchées par la crise sanitaire et de contribuer à la création d'emplois en renforçant nos dispositifs d'aide à l'implantation et à l'innovation.

⇒ **Priorité à la solidarité pour les ménages et les entreprises : aucune hausse de la fiscalité en 2021**

**Les taux d'imposition des ménages et des entreprises fixés par la Métropole ne connaîtront aucune hausse pour l'année 2021**, et seront maintenus au même niveau que 2020 : la fiscalité sera donc inchangée. L'année 2021 sera marquée à la fois par la réforme de la taxe d'habitation, remplacée par la TVA et par l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique. La Métropole sera fortement affectée sur ses impositions liées au chiffre d'affaires des entreprises. La Métropole a choisi par ailleurs de ne pas lever l'impôt « taxe foncière sur le bâti ». Elle fait partie des quatre métropoles françaises qui ont fait le choix de ne pas utiliser cet impôt (Bordeaux Métropole, la Métropole européenne de Lille, Toulon Provence Méditerranée).

⇒ **Le soutien continu aux communes pour renforcer la cohésion sociale et territoriale**

Une gouvernance partagée, des modalités de construction budgétaire largement approuvées, une ingénierie au service de tous traduisent la volonté de réussir ensemble. **La Métropole conservera en 2021, les dispositifs de solidarité créés en fonctionnement et en investissement au bénéfice des communes.** Ainsi, la dotation de solidarité communautaire augmentera de 1,2% par rapport au budget 2020, soit + 193.997 €. La dotation de solidarité passera de 16,56 M€ à 16,75 M€ en 2021 à périmètre constant. Il va être étudié la proposition de basculer « la part TEOM », maintenant stable, vers l'attribution de compensation ce qui est neutre budgétairement. Les dossiers « ANRU » des communes concernées ont tous été approuvés par le conseil métropolitain, et la mise en œuvre des projets monte en puissance. Concernant le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les petites communes, 600 000 € ont été attribués sur 2020. Il sera proposé de reconduire une enveloppe de 600 000 € pour 2021.

Les communes auront la possibilité également de percevoir une aide au titre du Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP) mis en place en 2017. Sur 2021, une enveloppe de 2 M€ sera proposée en vue notamment de la poursuite du paiement des aides pour les projets déjà actés à Petit-Couronne, Petit-Quevilly, Déville-lès-Rouen et sur les plateaux est. Concernant les projets de territoire actés, un montant de près de 10 M€ sera prévu sur 2021, qui représentera un apport financier important pour les communes. Enfin le FSIC (dont FSIC ANRU) sera maintenu et renouvelé en 2021 et pour les années suivantes avec des critères liés aux orientations stratégiques de la Métropole, en particulier la transition sociale-écologique et les solidarités.

### **En 2021, la Métropole engagera 272,5 M€ d'investissements. Soit une augmentation de 13% par rapport à 2020.**

La crise qui nous frappe depuis le début de l'année 2020 est particulièrement difficile. Elle isole nos concitoyens les plus fragiles et amplifie les inégalités. En parallèle, la crise environnementale s'amplifie. Dans ce contexte, deux priorités : répondre à l'urgence et préparer l'avenir. La Métropole Rouen Normandie fait le choix de mobiliser massivement ses moyens publics en augmentant ses investissements pour :

- Aménager le territoire durablement / Répondre à l'urgence climatique
- Développer l'attractivité du territoire et soutenir l'emploi
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale
- Garantir des services publics de proximité / du quotidien
- Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole

**76,39 M€**

#### **AMÉNAGER LE TERRITOIRE DURABLEMENT / RÉPONDRE À L'URGENCE CLIMATIQUE**

##### **◆ Déplacements / Mobilité durable**

##### **Déplacements et mobilité durable :**

- T4 et F1 Nord : 4,35 M€, réalisation de travaux de VRD du Carrefour de l'Hôtel de Ville de Bois-Guillaume et solde des marchés et extension de la ligne T4 entre le CHU et Boulingrin,
- Acquisitions de bus électriques et de minibus pour 16,83 M€,
- Gros entretien et renouvellement des biens mis à disposition du concessionnaire de transport : 5,08 M€ (révision des rames de tramway, appareils de voie du Boulingrin, ventilation et portes des ateliers du dépôt des 2 Rivières...),
- Aménagements dans les parkings : 3,77 M€ (parking de l'Hôtel de Ville de Rouen et études en vue de la réhabilitation du parking de la Cathédrale, programme de rénovation des parkings...),
- Premières réflexions sur le ferroviaire métropolitain (au sein du schéma des mobilités)

**Mobilités douces :**

- Poursuite des études, travaux de mise en œuvre de super connecteurs vélo : 3,13 M€,
- Réalisation d'aménagements cyclables : 3,55 M€ (Seine à vélo pour 0,8 M€, balade du Cailly pour 0,65 M€...),
- Acquisition de 2500 vélos : 2,6 M€ (mise en place d'un nouveau service de location).
- Exploitation du service de location vélo : 300 000 €
- Aménagements transitoires : 0,5 M€
- Aménagements discontinuités cyclables : 1 M€
- Aménagement et stationnement vélos : 1 M€
- Aménagements pistes cyclables dans les pôles de proximité : 1,5 M€

**TIGA :**

- Plateforme Maas (mobility as a service), hyperviseur, super manzanas, living Lab,... : 4,93 M€

**Autres dépenses :**

- Biodiversité, acquisition des parcelles forestières et agricoles, déploiement ZFE...) : 2,43 M€
- Plan de végétalisation et de renaturation métropolitain

◆ **Création d'un service public de la performance énergétique /  
Transition énergétique**

- Création d'un service public de la performance énergétique : 1,2 M€
- Étude de préfiguration et contribution au capital d'une SEM dédiée au développement de projets d'énergies renouvelables de la Métropole
- Extension des réseaux électriques, rénovation énergétique de la piscine patinoire des Feugrais : 2,35 M€

◆ **Grands projets urbains, aménagement**

- Rouen Flaubert : 2,69 M€ dont la réalisation des accès définitifs du pont Flaubert rive gauche
- Parc urbain Champs des Bruyères : 3,27 M€ (construction et réhabilitation des bâtiments du parc et divers aléas de chantier),
- Tranchée ferroviaire rive gauche : 5,34 M€,
- Réaménagement du parking du Pôle multi-services (GPMR) : 0,75 M€.

◆ **Densification des réseaux de chaleur**

- Rachat du réseau de Martainville au CHU : 1,65 M€,
- Des travaux de création et d'extension de réseaux : 4,5 M€,
- Études diverses : 0,4 M€.

◆ **Urbanisme**

- Évolution du PLUi, études complémentaires sur les cavités, élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal : 0,78 M€.

**34,86 M€**

**DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET SOUTENIR L'EMPLOI**

◆ **Hôtels d'entreprises et pépinières**

- Les investissements 2021 porteront principalement sur les sites de Ecopolis (travaux de mise en conformité), Innopolis (sécurisation et travaux sur terrasses, travaux suite étude acoustique,) et Créapolis : 414 850 €

◆ **Attractivité et développement touristique**

- Tourisme durable : 0,77 M€ : aménagement d'aires de camping-cars, tourisme de nature, valorisation Côte Sainte-Catherine, fonds de concours aux associations et à l'hébergement touristique, tourisme fluvial par l'électrification des quais de Rouen...
- Valorisation Cœur de Métropole : 3,81 M€ : fin des travaux de la Place du Vieux Marché et études de maîtrise d'œuvre concernant la rue de Crosne et son escalier.

◆ **Développement économique et innovations**

- Reconversion du secteur stratégique Seine Sud situé à Saint-Étienne-du-Rouvray et Oissel-sur-Seine : 4,88 M€ (zones du Halage et de la Sablonnière),
- Rachat de Biopolis 3 : 4,3 M€
- Soutien aux plateformes technologiques : 1,03 M€,
- Construction d'un équipement sportif sur le Campus du Madrillet,
- CPER, Enseignement supérieur et recherche : 1 M€.

◆ **Politique culturelle, sports, loisirs**

- Aître Saint-Maclou, solde de l'opération : 1,5 M€
- Modernisation du Stade Diochon : 4,33 M€
- Réhabilitation de l'Abbatiale Saint-Ouen : 3M€
- Réunion des Musées Métropolitains, poursuite du projet d'aménagement d'un Centre mutualisé de conservation pour la préservation des collections, gros entretien, acquisitions d'œuvres d'art,... : 1,88 M€
- Travaux de rénovation de la piscine de l'Île Lacroix : 1,08 M€
- ESADHAR, travaux de construction de la galerie et travaux divers : 1,4M€
- Renouvellement matériel nautique Base de loisirs de Bédanne
- Aménagement d'une zone agricole au Parc des Brulins

- Aménagement intérieur de la Patinoire des Feugrais à Cléon
- Étude de revalorisation des Berges de Seine
- Étude de requalification du Parc Urbain à la Bouille

**19,02 M€**

## RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

### ◆ Dotations aux communes

- Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les petites communes : reconduction de l'enveloppe : 0,6 M€.
- Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (dont FSIC ANRU) : 8,1 M€. Le FSIC est maintenu et renouvelé pour la période 2021-2026.
- Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP) : 2 M€ en vue notamment de la poursuite du paiement des aides pour les projets déjà engagés à Petit-Couronne, Petit-Quevilly, Déville-lès-Rouen et sur les plateaux est.

### ◆ Habitat / Logement : 6,95 M€

- Réhabilitation du parc de logements social et privé, le traitement des copropriétés, la mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain et l'accession sociale à la propriété,
- Programmation de la délégation des aides à la pierre de l'État qui devra permettre de répondre aux besoins de rééquilibrage social du territoire.
- Poursuite du déploiement des actions programmées dans le cadre du PLH, et notamment de celles (création d'un dispositif d'aide à l'accession abordable, mise en place d'un Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés et d'un dispositif de Veille et d'Observation des Copropriétés, démolition de la copropriété Sorano...),
- Lancement du dispositif de permis de louer afin de lutter contre les marchands de sommeil et l'habitat privé indigne. Mise en œuvre effective du permis dans les quartiers identifiés avec les premières communes (Elbeuf et Saint Etienne du Rouvray), en lien étroit avec celles-ci, et la généralisation du dispositif à toutes les communes qui le souhaitent.

### ◆ Gens du voyage

- Étude pour l'aménagement d'une aire familiale ; Campagnes de travaux afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité des installations ; Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage de 2020-2026 finalisé. Travail avec les communes, et mobilisation avec l'État pour réaliser une aire de grand passage : 0,87 M€
- Opération de déménagement de l'aire d'accueil Rouen/Petit-Quevilly



118,3 M€

## GARANTIR DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ / DU QUOTIDIEN

### ◆ Assainissement

- Poursuite des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des rejets directs dans les milieux naturels avec notamment la création de bassins de rétention (bassin de rétention 4 000 m<sup>3</sup> à Cléon), le redimensionnement des réseaux et les travaux sur les stations d'épuration : 1,9 M€,
- Travaux de renouvellement / réhabilitation de conduites, parfois en opportunité avec des projets d'infrastructure et d'aménagement et poursuite des études et travaux sur le siphon sous la Seine au niveau du Pont Guillaume le Conquérant (réhabilitation des ouvrages et canalisation) : 5,1 M€
- Extension des réseaux d'assainissement sur la presqu'île Saint Gervais : 0,5M€
- Divers travaux d'entretien / réhabilitation et de renouvellement des équipements des stations de traitement (STEP Saint-Aubin-les-Elbeuf, Emerald) : 3,7 M€

### ◆ Production et distribution d'eau potable

- Extension du réseau et sécurisation de la distribution (interconnexion entre Maromme et Quevillon) : 8,5 M€
- Travaux sur les unités de production d'eau potable (La Jatte et Fontaine-Sous-Préaux) : 3,1 M€
- Matériel spécifique service de distribution d'eau, sécurisation, renouvellement compteurs, matériel usines de filtration : 3M €
- Études diverses : 1,8 M€
- Travaux de génie civil sur les stations et réservoirs : 2,2 M€
- Gros entretien et renouvellement des équipements électromécaniques : 0,6 M€
- Fin du programme de remplacement des branchements en plomb : 0,15 M€
- Renouvellement du matériel de transport en véhicules propres : 0,6 M€

### ◆ Collecte et traitement des déchets

- Acquisitions foncières, travaux dans les déchetteries, aménagement de vestiaires qui permettront de mieux accueillir les femmes, aménagement des quais : 1,51 M€,
- Matériel de collecte, colonnes : 3,48 M€,
- Implantation de colonnes enterrées : 2,41 M€,
- Acquisition de bennes à ordures ménagères à faibles émissions : 2,1 M€.

◆ **Voirie, espaces publics**

- Ouvrages d'art : 5,17 M€ : inspection, gros entretien et mise en sécurité des ouvrages (Pont Mathilde à Rouen, passerelle rue des Docks à Petit-Quevilly,...).
- Voirie :
  - ✓ Projets de territoire : 9,45 M€ sur les 40M€ actés,
  - ✓ Travaux de voirie, espaces publics et éclairage publics : 42,6 M€, Amélioration de la qualité des espaces dédiés à tous modes de circulation,
  - ✓ Travaux, rénovation des Parcs d'activités : 4,6 M€ (Malaquis au Trait, Haut Hubert à Franqueville-Saint-Pierre, Souday à Cléon, Clos aux Antes à Tourville-la-Rivière...)
  - ✓ ANRU Espaces publics : 5,05 M€. Les conventions pluriannuelles par quartiers ont été approuvées courant 2019 et mises en œuvre dans le cadre d'engagements financiers pris par l'ANRU à échéance 31/12/2024. Les opérations débutées en 2020 se poursuivront en 2021.

◆ **Grand cycle de l'Eau et gestion des risques : 1,13 M€**

- Réalisation d'un ouvrage de rétention à Roncherolles-sur-le-Vivier,
- Diverses études sur la gestion des inondations dans le cadre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations d'Intentions (PAPI D'intentions) Rouen-Louviers-Austreberthe sur le développement de la connaissance de l'aléa inondation et de vulnérabilité du territoire,
- Étude sur le volet protection de la ressource et de la stratégie foncière à consolider.

◆ **Autres services d'intérêt collectif**

- Crématorium de Petit-Quevilly : solde des marchés,
- Défense extérieure contre l'incendie : 1,42 M€ pour assurer les travaux prioritaires de mise en conformité (redimensionnement de canalisations, pose de cuve incendie, pose de nouveaux hydrants et le renouvellement des dispositifs existants obsolètes).

**23,93 M€**

**ASSURER UNE GESTION PERFORMANTE ET SECURISEE DES RESSOURCES DE LA METROPOLE**

◆ **Stratégie foncière et immobilière**

- Acquisitions foncières (rachat fonciers EPFN, Protocole avec le GPMR,...) : 11,32 M€

◆ **Travaux bâtiments de la Métropole**

- Centre Technique Métropolitain à Caudebec, gros entretien (musées, Palais des Sports, immeubles Norwich, Boulevard du Midi, Parc Expo, Zénith, Opéra, ...) : 7,67 M€

◆ **Systèmes d'information**

- Schéma Directeur des Systèmes d'information, projets de dématérialisation et transition numérique) : 2,74 M€

◆ **Moyens généraux**

- Renouvellement du parc véhicules en véhicules électriques, acquisitions diverses : 1,29 M€

◆ **Administration générale : 0,91 M€**

*L'intégralité des documents concernant le budget de la Métropole est consultable sur*  
[www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)

## COVID-19 - Soutien aux associations de solidarité : les premières aides financières

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, la Métropole Rouen Normandie a approuvé lors du Conseil métropolitain du 9 novembre 2020, la mise en place d'un **dispositif de soutien exceptionnel aux associations œuvrant dans le champ de la solidarité**, d'un montant total de 250 000 €. La MATMUT s'est associée à cette initiative en abondant ce fonds via un mécénat de 50 000 €. Ce fonds s'inscrit dans le Plan Local d'Urgence Solidaire (PLUS) mis en œuvre par la Métropole Rouen Normandie pour lutter contre la crise sanitaire et ses conséquences humaines, sociales et économiques.

Dans ce cadre, plusieurs associations ont d'ores et déjà sollicité l'aide proposée par la Métropole. Lors de ce conseil ont donc été attribuées, au titre du fonds d'aide aux associations intercommunales, les subventions suivantes : 10 000 € pour l'association Solidarité textiles au Houlme (insertion), 10 000 € pour le Quotidien à Canteleu (aide alimentaire), 2 000 € pour Bouchons 276 à Rouen (handicap) et 10 000 € pour les épiceries et solidarités Solepi à Sotteville-lès-Rouen (aide alimentaire).

## Pour une meilleure qualité de l'air à Rouen : mise en place d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE)

La qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur. Selon une étude de Santé publique France de juin 2016, la pollution de l'air est responsable d'environ 48 000 décès prématurés en France. Le transport routier représente une part prépondérante dans les émissions de polluants dans l'atmosphère. Sont principalement visés les particules fines (PM) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) dont 25% à 33% des émissions proviennent du trafic routier.

Pour lutter contre la pollution de l'air et l'exposition des populations, l'État souhaite accélérer la mise en place de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m), avec pour ambition de ne plus constater de dépassements de seuils réglementaires de concentrations de PM et NO<sub>2</sub>, dès 2022 sur le territoire national. La Métropole Rouen Normandie ne respectant pas de manière régulière les valeurs limites de qualité de l'air doit mettre en œuvre un dispositif ZFE sur son territoire afin d'améliorer celle-ci.

Une ZFE-m est une zone dans laquelle la circulation (voire le stationnement) des véhicules les plus émetteurs de polluants atmosphériques à effets sanitaires, principalement particules et oxydes d'azote, est interdite. Elle contribue au renouvellement anticipé du parc routier. En France, les contraintes de circulation dans les ZFE-m sont établies à partir des certificats qualité de l'air (vignette Crit'Air). Non classé et Crit'Air 5 qualifient les véhicules les plus polluants, et zéro ou vert les véhicules non émissifs pendant le déplacement.

En tant que lauréate de l'appel à projet « Ville Respirable à 5 ans » et dans le cadre de l'engagement national pour le déploiement de ZFE-m sur le territoire national en date du 8 octobre 2018 co-signé par la Métropole Rouen Normandie, cette dernière s'est engagée à mettre en place une ZFE-m sur son territoire. Les services de la Métropole Rouen Normandie en lien avec les différents partenaires techniques (Atmo NORMANDIE, CEREMA, DREAL Normandie, DDTM Seine-Maritime, Ville de Rouen) ont ainsi élaboré plusieurs scénarii qui ont fait l'objet d'une évaluation.

Il est ainsi préconisé de commencer par une première ZFE-m de périmètre restreint, afin d'inscrire le dispositif dans le système de mobilité, de laisser un minimum de temps aux ménages et aux entreprises de s'adapter et de permettre la mise en place de mesures d'accompagnement pour les personnes concernées. Toutefois, à terme, une extension de la ZFE-m sera recherchée afin d'assurer une cohérence avec les ambitions du PCAET et de l'État visant à améliorer de façon pérenne la qualité de l'air et à diminuer l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique.

Cette première ZFE concernerait dans un premier temps **les véhicules logistiques : véhicules utilitaires légers (VUL) et les poids lourds (PL)**, pour lesquels diverses études d'associations agréées de surveillance de la qualité de l'air ont démontré qu'ils sont **responsables d'environ 50% des émissions d'oxydes d'azote (NOx)**.

Cette ZFE sera mise en œuvre au **1<sup>er</sup> juillet 2021 dans un périmètre délimité par l'intra-boulevards de Rouen (inclus), rive gauche et rive droite** : zone dans laquelle la densité de population est la plus élevée. Il a été décidé :

- De cibler, dans un premier temps, uniquement les véhicules de transport de marchandises
- D'interdire la circulation et le stationnement, 24h/24 et 7j/7, des véhicules Non Classés (NC) et de vignette Crit'Air 5 et 4, soit :
- Des poids lourds dont la date de 1<sup>ère</sup> immatriculation est antérieure au 1er octobre 2009 (plus de 11 ans  $\frac{3}{4}$  au 1er juillet 2021),
- Des véhicules utilitaires légers dont la date de 1<sup>ère</sup> immatriculation est antérieure au 1er janvier 2006 pour une motorisation diesel (plus de 15 ans et demi au 1er juillet 2021) ou au 1er octobre 1997 pour les motorisations essence (plus de 23 ans  $\frac{3}{4}$  au 1er juillet 2021).

Cette première ZFE-m permettrait la réduction des émissions de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et de poussières PM<sub>10</sub> de l'ordre de 3,5 % ainsi que de Poussières PM<sub>2,5</sub> de l'ordre de 4,5 %.

Il sera ensuite proposé d'envisager progressivement l'élargissement de la ZFE-m à partir de 2022 :

- Au 1er janvier 2022, 24h/24 et 7j/7, sur l'ensemble des 15 communes d'Amfreville-la-Mivoie, Bihorel, Bois-Guillaume, Bonsecours, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Le Grand-Quevilly, Le Petit-Quevilly, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Petit-Couronne, Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Léger du-Bourg-Denis et Sotteville-Lès-Rouen, aux véhicules de transports de marchandises (catégorie N1, N2 et N3 sur le certificat d'immatriculation et ayant au moins 4 roues), non classés (NC) et de Crit'Air 5 et 4 ;
- Au 1er juillet 2022 : Sur l'ensemble de ces 15 communes, une ZFE-m, 24h/24 et 7j/7, concernant tous les véhicules non classés (NC) et de Crit'Air 5 et 4 ;
- 2023 : Sur l'ensemble de ces 15 communes, une ZFE-m, 24h/24 et 7j/7, concernant tous les véhicules jusqu'au Crit'Air 3 inclus.

Ces évolutions de périmètre et de restrictions doivent faire l'objet de nouvelles études au 1er semestre 2021 afin d'en évaluer les effets sur la qualité de l'air.

Afin d'anticiper les difficultés financières pour les entreprises et les ménages les plus fragiles, des mesures d'accompagnement seront mises en place :

- Avant le 1er juillet 2021, à l'attention des très petites entreprises, autoentrepreneurs, qui peuvent notamment réaliser leurs déplacements en compte propre. Le dispositif s'orientera vers une aide au renouvellement de véhicules utilitaires légers (VUL), notamment via une mobilisation du Fonds « Air » de l'ADEME ;
- Avant le 1er juillet 2022, à l'attention des ménages, pour la conversion des véhicules particuliers.

Ces mesures d'accompagnement financières permettront la perception par les bénéficiaires de la surprime ZFE-m accordée par l'État. Les modalités de mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement feront l'objet d'une évaluation et d'une prochaine délibération en Conseil métropolitain. Par ailleurs, des solutions de mobilité alternatives (déploiement de parkings relais, services de covoiturage, autopartage, services de livraisons, etc.) seront également proposées.

Une page dédiée sera créée sur le site [jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr](http://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr) afin de mettre à disposition l'ensemble des éléments constitutifs du projet (le projet d'arrêté communal qui fixe la durée, le périmètre, les règles et les exceptions de la ZFE-m ainsi qu'un résumé non technique, un descriptif de l'état initial de la qualité de l'air et d'une évaluation de la mesure). Sur cette page, la Métropole présentera également de manière synthétique la démarche, le calendrier et les enjeux. Elle permettra à toute personne qui le souhaite d'émettre un avis sur le projet et d'interagir avec les autres utilisateurs qui participent aux échanges en ligne. La participation du public aura lieu du jeudi 7 janvier 2021 au dimanche 7 février 2021. À l'issue de cette concertation, un bilan sera réalisé et rendu disponible au public.

## S'engager massivement dans la transition sociale-écologique

- **Création d'un Service Public de la Performance Énergétique métropolitain**

Signé en novembre 2018, l'Accord de Rouen pour le climat concrétise une initiative unique en son genre à travers une COP21 locale, inspirée de la COP21 internationale accueillie à Paris en 2015. Cet accord regroupe l'ensemble des engagements des acteurs pouvant agir concrètement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire : entreprises, communes, associations, citoyens, chercheurs... Cette dynamique collective, qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, est aujourd'hui reproduite par de nombreux territoires en France.

Parallèlement à cette démarche, la Métropole a élaboré son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) dont le plan d'actions a été adopté le 16 décembre 2019. Parmi les nombreux objectifs inscrits dans ce PCAET, on trouve l'ambition :

- d'atteindre un modèle « 100 % Énergies Renouvelables » en exploitant les gisements énergétiques locaux et en développant les coopérations avec les territoires voisins
- de réduire de 70% la consommation énergétique du territoire
- de réduire la facture énergétique du territoire, estimée à 1,4 milliard d'euros ainsi que la dépendance aux sources d'énergies polluantes.

**A ce titre, la Métropole met en œuvre de sa propre transition et facilite la transition des acteurs du territoire. Depuis juillet 2020, elle a également complété cette stratégie par un objectif de Neutralité carbone en 2050.**

La stratégie énergétique de la Métropole se décline à travers un Schéma Directeur des Energies qui définit la feuille de route opérationnelle. Au regard des gisements d'économies d'énergies et de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la Métropole, les enjeux de cette transition sont de deux ordres :

- La **baisse des consommations énergétiques** représente un axe prioritaire avec un gisement évalué à 7 000 GWh, soit une réduction de 50 % par rapport à la consommation énergétique actuelle et de 70 % par rapport à 2005. Répondre à cette ambition nécessite notamment la rénovation massive des bâtiments pour atteindre en 2050 un niveau « BBC - Bâtiment Basse Consommation ». Un jalon intermédiaire de rénovation de 20% des bâtiments d'ici à 2030 a été inscrit dans le PCAET, soit la rénovation de 25 100 logements privés d'ici 2030, 419 bâtiments tertiaires publics et 5 330 bâtiments tertiaires privés.
- Les gisements énergétiques locaux représentent un potentiel de 1 700 GWh/an d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R). Capacités importantes mais non suffisantes pour répondre à l'ensemble des besoins énergétiques tout en atteignant l'objectif 100% Renouvelable. Il est alors nécessaire d'accroître ce potentiel en soutenant le développement des énergies renouvelables hors du territoire. Cette stratégie vise l'autonomie énergétique durable du territoire s'articule à travers deux grands axes :
  - o multiplier par 2,5 la production d'ENR&R sur le territoire à l'horizon 2050
  - o contribuer au développement des énergies renouvelables hors du territoire, en coopération avec les autres collectivités territoriales normandes.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux en matière de rénovation, de déploiement des énergies renouvelables et de récupération, de déploiement des réseaux de chaleur, de structuration des réseaux énergétiques et plus globalement, de prise en compte des enjeux de la transition énergétique dans l'ensemble de ses politiques et de ses projets, la Métropole Rouen Normandie souhaite se doter d'un nouvel outil nommé **Service Public de la Performance Énergétique**. Ce service permettra de répondre à plusieurs objectifs :

➤ **Environnemental :**

- Massification de la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires
- Développement des projets d'énergies renouvelables.

➤ **Économique :**

- Création d'emplois locaux liés à la transition énergétique. A titre d'exemple, les rénovations performantes visées dans le PCAET peuvent générer à échéance 2030 plus de 800 emplois pour le seul secteur résidentiel et près de 1 800 emplois pour le secteur tertiaire,
- Mobilisation des volumes financiers du plan France Relance (2M€ mobilisés pour la rénovation énergétique des ménages, 4M€ sur les bâtiments publics, répartis sur 2021 et 2022),

➤ **Social :**

- Résorption de la précarité énergétique touchant plus de 20 000 ménages sur le territoire,
- Augmentation de la résilience économique des ménages et des entreprises, induite par la réduction de la dépendance aux fluctuations des prix de l'énergie,
- Augmentation de la qualité des logements et bâtiments tertiaires, par un meilleur confort thermique des constructions et rénovations, été comme hiver

➤ **Organisationnel :**

- Préfiguration des dynamiques de coopérations interterritoriales telles que prévues dans notre Schéma Directeur des Energies

Pour sa mise en œuvre opérationnelle, deux nouvelles structures dédiées seront créées :

- Une structure d'ingénierie, sous forme de Société Publique Locale (SPL),
- Une structure d'investissement, sous forme de Société d'Économie Mixte (SEM).

En parallèle la Métropole augmente ses effectifs salariés de la Direction Énergie Environnement pour répondre à ses ambitions en matière de transition écologique.

- **Lutter contre les déchets plastiques**

Dans cette même dynamique social-écologique, en matière de déchets, la Métropole s'est engagée à agir sur la prévention et la réduction des déchets ménagers, ainsi que sur l'amélioration de la valorisation des déchets. Cet engagement se décline à travers un Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), approuvée par délibération du Conseil métropolitain en date du 17 décembre 2018.

En 2020, Tara Océan, première fondation reconnue d'utilité publique consacrée à l'océan en France a créé en partenariat avec l'association Initiatives pour l'Avenir des Grands Fleuves et CNR, la **charte « Mon territoire s'engage : rivières et fleuves sans plastique, océan protégé »** engageant les élus des territoires à mettre en œuvre plusieurs des 15 mesures annoncées, regroupées en 4 grands axes :

- Agir contre la propagation des déchets plastiques
- Faire de la lutte contre la pollution plastique une priorité
- Faire de cet enjeu une opportunité de mobilisation et d'innovation
- Agir dans une démarche de partenariat et de solidarité.

Dans la même veine, l'association Cantine sans plastique France, qui œuvre pour la suppression des plastiques dans la restauration collective et informe sur les dangers des perturbateurs endocriniens, s'est mobilisée pour faire interdire les contenants en plastique dans la restauration scolaire. À l'occasion des élections municipales 2020, l'association Cantine sans plastique France a développé une charte intitulée « **Cantine sans plastique** ».



Cette charte engage à entreprendre dès 2020 une réflexion sur la restauration collective de manière concertée et transparente avec les représentants de parents d'élèves, associations locales environnementales, représentants du personnel communal et usagers ainsi qu'avec les acteurs de la restauration collective afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Remplacement de la vaisselle plastique par de la vaisselle inerte dès l'année scolaire 2020-2021,
- Substitution des barquettes plastiques jetables à usage unique par des contenants en inox ou en verre
- Suppression des poches de cuisson sous vide en plastique pour la cuisson des aliments
- Augmentation de la part de produits bio et locaux.

**Compte-tenu de leurs liens étroits avec les engagements inscrits dans nos divers plans (PCAET, PACTE, PLPDMA, PAT, Plan d'actions Biodiversité), la Métropole a décidé de signer ces 2 engagements dès 2020.**

Pour traduire ces objectifs en actions concrètes et opérationnelles, une stratégie globale nommée Métropole Zéro Plastique est en cours d'élaboration. Elle permettra notamment de grouper sous un même cadre une série d'actions visant à sensibiliser et accompagner communes, citoyens, associations, enseignants et entreprises dans ces différents changements.

Cette stratégie Métropole Zéro Plastique sera soumise au vote des élus métropolitains au cours de l'année 2021.

De nombreux déchets, fruits d'incivilités et de dépôts sur l'espace public, sont embarqués via le vent et la pluie à travers les grilles avaloirs du réseau d'eau pluviale, géré par la Métropole Rouen Normandie. Alors que 50% des déchets marins sont des produits plastiques à usage unique, la préservation des cours d'eau par une action préventive de collecte des déchets avant leur arrivée dans l'eau est primordiale. Afin de lutter contre ce phénomène, la Métropole expérimente à Malaunay depuis fin novembre la mise en place de filets collecteurs de déchets sur les exutoires juste avant la rivière afin de les capter avant qu'ils ne viennent polluer celle-ci. Ces filets protégeront donc à terme non seulement le Cailly et la Seine, mais aussi l'estuaire, le littoral et les mers. Un levage de filets sera effectué régulièrement par les équipes de la Métropole et une analyse quantitative et qualitative des déchets collectés sera effectuée. L'objectif est de pouvoir mesurer l'efficacité de ces outils et de pouvoir sensibiliser les commerçants et les habitants à la production et à la gestion de leurs déchets. Les filets posés à Malaunay permettront ainsi de tester l'efficacité du dispositif avant de l'étendre éventuellement aux 50 communes de la Métropole bordées ou traversées par la Seine et ses différents affluents. C'est l'entreprise française *Pollustock* qui est à l'initiative de cette solution innovante.

### Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

[perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr)

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05